

# CARTE DE TARIFS

## RIX POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE SPECTACLE

### Concerts, chorégraphies, pièces de théâtre, projections vidéo

<i>Coût de base (pour une période de 8 heures)</i>	<i>Semaine</i>	<i>Vendredi/Samedi</i>
Un jour de spectacle	600.00\$	800.00\$
Deux jours de spectacle	550.00\$	1500.00\$

### Événements corporatifs

<i>Coût de base (pour une période de 8 heures)</i>	<i>Semaine</i>	<i>Vendredi/Samedi</i>
Un jour de corporatif	1000.00\$	1250.00\$
Deux jours de corporatif	1800.00\$	2200.00\$

### Tournages télévision/vidéo-clip (régis et équipement télé non-inclus)

<i>Coût de base (pour une période de 8 heures)</i>	<i>Semaine</i>	<i>Vendredi/Samedi</i>
Un jour de tournage	1300.00\$	1800.00\$
Deux jours de tournage	2400.00\$	2800.00\$

### Services additionnels : équipe technique

Directeur technique	Taux horaire	25.00\$
Technicien de son en chef	Taux horaire	22.00\$
Éclairagiste en chef	Taux horaire	22.00\$
Projectionniste	Taux horaire	22.00\$
Technicien de scène	Taux horaire	18.00\$
Machiniste	Taux horaire	18.00\$
Hôte/hôtesse	Taux horaire	12.00\$
Agent de sécurité	Taux horaire	18.00\$

### Autres services

Montage	Taux horaire	60.00\$
Répétition avec son et éclairage	Taux horaire	80.00\$
Répétition sans son et sans éclairage	Taux horaire	30.00\$
Studio de répétition avec son et <i>bandgear</i> (mezzanine)	Taux horaire	25.00\$
Salle de réception (mezzanine)	8 heures	350.00\$

### MODALITÉS DE LOCATION

- Les tarifs APVQ seront appliqués lorsque la nature du projet le justifiera.
- La tenue d'un spectacle sans entracte, une affluence limitée ou une interruption du service de bar entraînera une pénalité de 600.00\$
- Les tarifs de location de la salle pour des événements artistiques ou corporatifs, des répétitions ou des tournages n'incluent pas les salaires du personnel technique;
- Le locataire et les artistes s'engagent à arriver à l'heure où débute la durée de location de la salle. Si le locataire est en retard et n'utilise pas des heures qui lui sont réservées, ces heures ainsi que le salaire des techniciens présents, s'il y a lieu, seront tout de même facturées au locataire. Toute heure de réservation supplémentaire occasionnée par ce retard sera ajoutée au contrat au tarif de 50.00\$/heure.
- Le locataire doit faire débiter son événement à l'heure prévue dans le contrat. Un retard de 15 minutes est acceptable. Toutefois, le locataire, ou son représentant, doit en aviser la personne responsable de la salle. Toute heure de réservation supplémentaire occasionnée par ce retard, dont la responsabilité incombe au locataire, sera ajoutée au contrat au tarif de 50.00\$/heure.
- Les prix indiqués sur cette carte de tarifs peuvent être sujets à changement sans préavis. Pour toute information supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : Théâtre Plaza, (514) 278-6419.